Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Extrait

de l'exposé de M. Frédéric Dubois, directeur de l'Office fédéral des affaires culturelles, prononcé à l'occasion du Congrès des Suisses de l'étranger 1980

Je n'ai jamais été appelé à connaître cette question dont je vais avoir à vous entretenir, celle des écoles suisses de l'extérieur. Nommé depuis peu à la tête de l'Office fédéral de la culture, votre invitation m'a donné l'occasion de me pencher d'entrée de cause sur ce dossier. Tâchant de faire de nécessité vertu, je l'ai abordé avec un regard neuf, cela va de soi, mais aussi dans un esprit de critique constructive.

La première constatation, c'est qu'un diplomate suisse peut à la rigueur faire toute sa carrière sans jamais en rencontrer une. Pourquoi? Eh bien, parce qu'il n'y en a que dix-neuf, dont huit en Italie. Les autres se trouvent à Accra, Bangkok, Barcelone, Bogotà, Lima, Madrid, Mexico-City, Rio de Janeiro, Santiago de Chile, Sao Paulo et Singapour.

On le voit d'entrée de cause, il s'agit d'un saupoudrage, né en quelque sorte de l'histoire et des traditions, parallèlement à l'expansion économique de la Suisse telle qu'elle se présentait au siècle dernier et au début du nôtre.

A l'origine, la création de ces institutions s'est faite de manière pragmatique, sans plan d'ensemble, comme sans participation de la Confédération. Elles sont l'œuvre de pionniers, le fruit d'un vif esprit d'initiative personnelle. Elles témoignent de la capacité et de la volonté de réalisation de colonies établies dans des pays qui étaient (ou sont partiellement encore) en retard sur la Suisse dans certains domaines. Bon nombre de ces colonies ont joué un rôle important dans leur pays d'accueil. Leurs écoles furent tolérées. Elles avaient et ont encore un caractère strictement privé.

Le motif essentiel de la création des écoles était de donner aux enfants suisses de l'étranger une formation conforme à l'esprit, aux méthodes et aux buts de l'éducation suisse et de leur faciliter la continuation de leurs études en cas de retour en Suisse. Le désir joua également un grand rôle de donner aux enfants une instruction neutre du point de vue confessionnel. A cela s'ajoutait le fait que le régime scolaire de beaucoup de ces pays ne correspondait pas, et de loin, aux critères et exigences suisses. A vrai dire, cette situation de départ a bien évolué. Enfin, on voulait aussi, dans une certaine mesure, «rester entre soi» et éviter autant que possible de s'intégrer. Mais là encore, bien des choses ont changé. Avec le temps, cette motivation s'est élargie: faciliter pour les entreprises suisses le recrutement de personnel pour leurs filiales à l'étranger, renforcer les relations des Suisses de l'étranger entre eux, jouer un rôle central dans leurs communautés. Par leur présence permanente, ces institutions pouvaient également servir, serait-ce modestement, une certaine présence culturelle de notre pays dans celui où elles se trouvent. Enfin, elles apportaient aux enseignants suisses la chance d'approfondir leur connaissance d'autres peuples et d'autres cultures, tout en élargissant leur bagage linquistique et professionnel.

L'aide de la Confédération s'est fait attendre relativement longtemps et ce n'est qu'en 1947 qu'elle a reçu une base légale. Le caractère fondamental de l'aide fédérale, accordée aujourd'hui en vertu d'une loi fédérale, n'a pas changé: La Confédération ne s'est engagée qu'à subventionner les écoles si certaines conditions sont remplies. Les chiffres montrent cependant clairement qu'il s'agit d'un cas particulier de subventionnement. Les 14,3 millions de francs alloués cette année représentent environ les deux tiers des recettes des écoles. Un seuil critique est ainsi franchi, tant matériellement que moralement. Les écoles se trouvent maintenant sans exception dans une situation de dépendance par rapport à la Confédération ce qui est très fâcheux en raison de leur caractère privé. Il faut aussi relever que la capacité financière et l'esprit de sacrifice de bien des colonies diminuent sensiblement depuis quelque temps, surtout depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale en 1976.

Le cadre ainsi tracé, il convient de parler des chiffres. Rien ne permet mieux de saisir la réalité concrète.

Il y a, nous l'avons vu, en tout et pour tout dix-neuf écoles suisses à l'étranger. Dix mènent à la maturité. Pour le reste la plupart des écoles commencent avec le jardin d'enfants et conduisent jusqu'à la fin des études secondaires.

Les écoles comptent 6100 élèves, dont 2100 de nationalité ou de mère suisse, 220 Suisses y enseignent.

L'aide de la Confédération s'est élevée à 14,3 millions de francs en 1979, soit plus de 2500 francs par élève. Si l'on ne considère que les enfants suisses, qui justifient l'existence même de ces écoles, l'aide atteint 7000 francs par élève.

L'aide de la Confédération constitue les deux tiers des ressources des écoles, le reste provenant pour la plus grande partie des écolages. On le voit, il s'agit là d'une intervention respectable qui ne s'est traduite par aucune influence sur les conceptions didactiques et pédagogiques des écoles qui, de jure, demeurent des corporations de droit privé.

Ce que je viens de dire laisse entrevoir une situation qui pose pas mal de problèmes. Permettez-moi d'en brosser un tableau succinct.

La Confédération a adopté jusqu'ici à l'égard des écoles une attitude propre à créer des illusions. Le message du Conseil fédéral du 21 décembre 1973 concernant le projet de loi fédérale reflète bien cette attitude, faite de promesses généreuses et de louanges exemptes de toute considération critique sur le rôle des écoles. Il n'est dès lors pas surprenant que l'objectif poursuivi par la Confédération en aidant ces écoles n'apparaisse pas clairement. Les faits parlent aujourd'hui un langage clair. Des doutes sont permis dans la majorité des cas en ce qui concerne les raisons effectives pour lesquels on confie ses enfants à des écoles suisses, raisons déterminantes pour une aide fédérale. Est-il encore indiqué d'éduquer les enfants dans ce qu'on appelle l'esprit suisse, alors qu'on sait d'ores et déjà qu'ils ne retourneront jamais dans leur pays d'origine? Ne serait-il pas préférable que la deuxième, troisième ou quatrième génération s'intègre totalement dans le pays d'accueil, comme c'est d'ailleurs déjà le cas de nombreuses familles suisses?

L'aide fédérale ne peut être justifiée aujourd'hui que par la nécessité de mettre les enfants en mesure de poursuivre sans difficulté leurs études en Suisse.

Dans bien des pays, il n'est plus possible aux écoles privées étrangères de mener une discrète existence à l'abri des interventions de l'Etat. Les contrôles officiels ont été renforcés. L'intégration désirée par les pouvoirs publics ne va-t-elle pas finir par supprimer la raison d'être de nos écoles? L'illégalité, encore fréquente, ne peut et ne doit plus être tolérée.

Certaines écoles ont des difficultés structurelles. La conception du financement et de la gestion des écoles suisses à l'étranger, qui a été développée au XIXe siècle, est fondée sur l'existence d'une colonie forte, qui doit disposer non seulement des moyens financiers mais encore des personnalités indispensables à l'activité d'une institution fondée sur le bénévolat. La loi subordonne la reconnaissance et le maintien de la reconnaissance d'une école à des conditions claires, qui ont pour effet d'accentuer les faiblesses structurelles de certaines écoles.

Schweiz Sonderpostmarken
Suisse Timbres-poste spéciaux I 1981
Svizzera Francobolli speciali

Ausgabetag
Jour d'émission
Giorno d'emissione
9. 3. 1981

20 c.
Freilichtmuseum Ballenberg
Musée en plein air du Ballenberg
Museo all'aperto di Ballenberg
Arnold Wittmer, Luzern

40 c.
Internationales Jahr des Behinderten
Année internationale de l'handicapé
Anno internazionale dell'invalido
Rolf Mösch, Reinach

80 c.
Internationaler Kongress der Vermessungsingenieure
Congrès international des géomètres
Congresso internazionale dei geometri
Montreux
Edi Hauri, Basel

110 c.
50 Jahre Swissair
Cinquantenaire de la Swissair
Cinquantenario della Swissair
Kurt Wirth, Bern

70 c.
150. Geburtstag von Albert Anker
150° anniversaire de la naissance d'Albert Anker
150° anniversario della nascita di Albert Anker
Hélio Courvoisier S.A. La Chaux-de-Fonds

PRO AERO 1981

Taxwert / Valeur de taxe / Valore di tassa	Zuschlag / Supplément / Sovrapprezzo	Verkaufspreis / Prix de vente / Prezzo di vendita
2 Fr.	**1 Fr.**	**3 Fr.**

Entwerfer / Auteur / Progettista: Hans Erni, Meggen/Luzern

La crise financière de la Confédération ne permet plus aucune augmentation des subventions.
Cette situation a contraint le Département fédéral de l'intérieur, puis le Conseil fédéral, à se livrer à un examen critique du mode de soutien en vigueur. Quelles erreurs a-t-on commises et quelles sont les chances d'atteindre les buts de l'aide fédérale?
La loi et l'ordonnance indiquent clairement les conditions que régissent l'octroi de subventions. Ces conditions ne sont plus du tout ou plus que partiellement remplies dans plusieurs cas. La raison principale en est presque toujours la même: Les colonies ne sont plus ce qu'elles étaient. Elles n'ont plus la force de donner à leur école tous les soins qu'elle exige.
Quels buts peut-on encore atteindre dans ces conditions? L'objectif de la loi est, du moins dans l'optique présente, de permettre à des enfants de la cinquième Suisse de poursuivre leurs études en Suisse. Les statistiques montrent toutefois la diminution constante du nombre des élèves ayant un tel objectif en vue. D'autres intentions, celles couvertes par la notion vague de «présence culturelle» (tâche dont la complexité ne saurait être sous-estimée et pour laquelle nous disposons d'autres instruments, mieux appropriés), ne peuvent cacher cet état de fait.
En revanche, nous savons qu'en de nombreux endroits il y a beaucoup d'enfants suisses qui n'ont pas la possibilité de fréquenter une école suisse, ceci étant le cas pour la presque totalité des enfants de langue française. C'est un fait à prendre sérieusement en considération dans notre Etat fédératif mixte sur le plan linguistique et culturel. On peut parler à titre d'une inégalité juridique dans l'aide fédérale aux Suisses de l'étranger.
Le Conseil fédéral partage l'avis du Département fédéral de l'intérieur que la situation appelle inéluctablement une thérapie. Dans certains cas, les circonstances l'exigent, elle sera chirurgicale; dans d'autres, médicale, elle visera à supprimer les maux non rédhibitoires.
Dans un premier temps, il s'agira de soumettre à un examen approfondi les écoles qui ne remplissent plus les conditions légales de la reconnaissance ou qui ne subsistent que grâce aux subventions fédérales. Cet examen – il a déjà commencé – se fera, est-il besoin de le dire, en étroite collaboration avec les responsables des écoles et les milieux intéressés.

Les autorités fédérales en 1981:

Président du Conseil national:
Laurent Butty

Président du Conseil des Etats:
Peter Hefti

Président de la Confédération:
Kurt Furgler (notre photo ci-contre tirée par E. Rieben)

Vice-président de la Confédération:
Fritz Honegger

Chancelier de la Confédération:
Karl Huber

Président du Tribunal fédéral:
Rolando Forni

Président du Tribunal fédéral des assurances:
Theodor Bratschi

Votations fédérales 1981:

5 avril	27 septembre
14 juin	29 novembre

Composition du Conseil fédéral et attribution des départements fédéraux:

Département des affaires étrangères:
Pierre Aubert

Département de l'intérieur:
Hans Hürlimann

Département de justice et police:
Kurt Furgler

Département militaire:
Georges-André Chevallaz

Département des finances:
Willi Ritschard

Département de l'économie publique:
Fritz Honegger

Département des transports, des communications et de l'énergie:
Léon Schlumpf

Droit de vote des Suissesses et Suisses de l'étranger

Comme vous le savez, les Suisses de l'étranger inscrits dans les registres des électeurs doivent séjourner en Suisse pour pouvoir participer aux élections ou votations fédérales.
Des revendications répétées se font entendre pour que la remise du bulletin de vote puisse se faire par la poste ou au siège d'une représentation suisse (Ambassade, Consulat général ou Consulat). Afin de juger les diverses répercussions que pourrait avoir un allégement de la procédure actuelle dans le sens évoqué ci-dessus, nous aimerions faire une enquête. Il est très important pour vous-même comme pour les Autorités fédérales que le plus grand nombre possible de nos compatriotes à l'étranger réponde aux questions posées; ceci indépendamment du fait que vous soyez personnellement pour ou contre le droit de vote des Suisses de l'étranger. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieux concours.
Nous vous prions dès lors de vouloir bien compléter le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer dans une enveloppe fermée contenant les indications du nom, prénoms et adresse exacte de l'expéditeur à la représentation suisse auprès de laquelle vous êtes immatriculé(e), *dès que possible, mais au plus tard jusqu'au 15 mai 1981.* **La représentation nous transmettra les questionnaires reçus en un envoi, sans données concernant le nom.**

Département fédéral
des affaires étrangères
Service des Suisses de l'étranger

découper ici

Questionnaire

concernant le droit de vote des Suissesses et des Suisses de l'étranger
(prière de mettre une croix dans la case correspondante: ☒)

1. Etes-vous né(e) en Suisse — 1 ☐ oui — 2 ☐ non
2. Année de naissance? — 3 ☐☐☐☐
3. En qualité de Suisse/Suissesse immatriculé(e) à l'étranger vous êtes-vous fait(e) inscrire dans le registre des électeurs d'une commune suisse? — 7 ☐ oui — 8 ☐ non
4. Avez-vous déjà participé à des élections ou votations fédérales? — 9 ☐ oui — 10 ☐ non
   Répondre uniquement si le point 3 est affirmatif
5. A combien de reprises? — 11 ☐ 1–3 fois — 12 ☐ 4–6 fois — 13 ☐ 7 fois et plus
6. Est-ce que la remise du bulletin de vote depuis l'étranger rencontrerait votre approbation? — 14 ☐ oui — 15 ☐ non
7. Si non, pour quels motifs?
   16 ☐ par principe — 17 ☐ parce que double-national — 19 ☐ trop compliqué — 18 ☐ connaissance insuffisante des problèmes suisses — 20 ☐ autres motifs
8. Si oui, donneriez-vous préférence au vote: — 21 ☐ par correspondance — 22 ☐ personnellement auprès: Ambassade, Consulat général, Consulat — 23 ☐ sans opinion
9. Où désirez-vous que votre vote soit compté? — 24 ☐ dans une de vos anciennes communes d'origine? — 25 ☐ dans une de vos anciennes communes de domicile?
10. Dans quelle mesure participeriez-vous à des élections et votations fédérales au cas où une telle facilité serait introduite? — 26 ☐ souvent — 27 ☐ occasionnellement — 28 ☐ pas du tout
11. Remarque

Sceau de la représentation

Questionnaire

destiné au conjoint de nationalité suisse

concernant le droit de vote des Suissesses et des Suisses de l'étranger
(prière de mettre une croix dans la case correspondante: ☒)

1. Etes-vous né(e) en Suisse? — 1 ☐ oui — 2 ☐ non
2. Année de naissance? — 3 ☐☐☐☐
3. En qualité de Suisse/Suissesse immatriculé(e) à l'étranger vous êtes-vous fait(e) inscrire dans le registre des électeurs d'une commune suisse? — 7 ☐ oui — 8 ☐ non
4. Avez-vous déjà participé à des élections ou votations fédérales? — 9 ☐ oui — 10 ☐ non
   Répondre uniquement si le point 3 est affirmatif
5. A combien de reprises? — 11 ☐ 1–3 fois — 12 ☐ 4–6 fois — 13 ☐ 7 fois et plus
6. Est-ce que la remise du bulletin de vote depuis l'étranger rencontrerait votre approbation? — 14 ☐ oui — 15 ☐ non
7. Si non, pour quels motifs?
   16 ☐ par principe — 17 ☐ parce que double-national — 19 ☐ trop comliqué — 18 ☐ connaissance insuffisante des problèmes suisses — 20 ☐ autres motifs
8. Si oui, donneriez-vous préférence au vote? — 21 ☐ par correspondance — 22 ☐ personnellement auprès: Ambassade, Consulat général, Consulat — 23 ☐ sans opinion
9. Où désirez-vous que votre vote soit compté? — 24 ☐ dans une de vos communes d'origine? — 25 ☐ dans une de vos anciennes communes de domicile?
10. Dans quelle mesure participeriez-vous à des élections ou votations fédérales au cas où une telle facilité serait introduite? — 26 ☐ souvent — 27 ☐ occasionnellement — 28 ☐ pas du tout
11. Remarque

Sceau de la représentation

Chers abonnés,

Vous êtes formidables. Merci à tous ceux qui ont réglé généreusement leur abonnement pour 1981 et merci également aux retardataires. Nous rappelons à tous que le prix de l'abonnement pour onze numéros par an est de F.70.— (abonnement de soutien à partir de F.75.—). Bienvenue aux nouveaux abonnés à qui nous espérons donner pleine satisfaction. (Par chèque bancaire ou C.P. 12 273 27, Paris).

Pour simplifier notre travail, nous vous prions instamment de préciser si vous êtes un nouvel abonné, si vous êtes inscrit auprès de votre Consulat ou s'il s'agit d'un réabonnement.

Tout changement d'adresse doit être communiqué directement à votre consulat et si vous êtes abonné, également à la Rédaction du M.S. Mais n'oubliez pas de rappeler aussi votre ancienne adresse, notre fichier étant classé par code postal.

Comme vous l'avez appris, « L'Écho » a été dans l'obligation de cesser d'exister. Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on apprend ce genre de nouvelles pour un confrère et surtout lorsqu'il s'agit de « l'Écho », mais le déficit augmentant chaque année, il a fallu adopter une solution radicale. Le « Messager Suisse » ne saurait le remplacer puisqu'il est publié en une seule langue et d'une conception différente, mais il vous donnera certainement des nouvelles du Pays susceptibles de vous intéresser. Alors pourquoi ne pas vous y abonner, ex-lecteurs de L'Echo ? Vous serez les bienvenus.

Si nos abonnés augmentent, ce qui nous réjouit, la publicité, malheureusement, stagne. Et pourtant tous les Suisses de France représentent une clientèle potentielle. Songez-y et demandez-nous nos tarifs.

Encore une fois merci à tous, pour vos vœux, et pour vos félicitations.

La Direction

Wenn Sie ein Hotel in Zürich suchen, liegt das Hotel Zürich nahe.
Weil beim Hotel Zürich alles nahe liegt: Bahnhof, Bahnhofstrasse, Grossbanken, Altstadt und vieles mehr!

Hotel Zürich
...denn das Gute liegt so nah!

Hotel Zürich
Neumühlequai 42, 8001 Zürich
Telefon 01/363 63 63

† Paul Gruaz

Nous avons mardi 3 février, rendu un dernier hommage à l'un de nos compatriotes, qui a beaucoup mérité des Suisses résidant à Lyon, des Suisses résidant en France ensuite et même, dans une certaine mesure, de tous les Suisses résidant à l'Etranger.

M. Paul Gruaz, installé à Lyon depuis des dizaines d'années, à la tête avec ses enfants d'une entreprise spécifique de renommée mondiale, s'est toujours intéressé aux problèmes des Suisses résidant à l'Etranger et notamment à ceux de la région lyonnaise.

Le soussigné se souvient des fêtes du 1er Août que nous avions le privilège de tenir aux bords du Rhône, dans un établissement géré, également par un compatriote, M. Von Ins et qui s'appelait le « Carillon Champêtre ».

Le clou de ces fêtes du 1er Août était toujours le magnifique feu d'artifice offert par la Sté Pyragic, que dirigeait M. Paul Gruaz et qui réjouissait ô combien tous les participants.

M. Gruaz ne se contentait pas de cette seule manifestation d'intérêt pour les Suisses de Lyon. Il a présidé aussi pendant de très nombreuses années la Société suisse de Bienfaisance et ce en plein accord et avec l'appui des Consuls généraux de Suisse et, en particulier, de celui de M. René Cuttat pendant son activité.

Il était également Membre du Comité de l'Union helvétique au titre de la Société suisse de Bienfaisance et a participé pendant de très nombreuses années aux travaux du Comité de la Chambre de Commerce, section Rhône-Alpes et Centre.

Sur le plan national, il a été à Royaumont un des Membres fondateurs de l'Union des Suisses de France, qu'il a présidée pendant plusieurs années.

Sur le plan général suisse, il était un des participants les plus actifs de la Commission des Suisses de l'étranger, qui se réunit régulièrement à Berne et il a été le premier représentant des Suisses de l'étranger a être convié au bureau de la Commission des Suisses de l'étranger.

Dans toutes ces activités, M. Gruaz a toujours participé activement, prenant parti avec fermeté, mais avec la grande courtoisie et la grande discrétion qui le caractérisaient.

Cher M. Gruaz, en vous disant adieu ou au revoir, vous pouvez être sûr que nous garderons tous un magnifique souvenir de vous.

Jean-François Jacot
au nom des Sociétés suisses
de Lyon

Une bonne adresse pour ceux qui allaient à Durrenaesch

Madame,
Je vous remercie chaleureusement pour l'adresse que vous nous avez communiquée, en remplacement du home à Durrenaesch, de la maison de vacances à la montagne de Douane, CH 2516 Twannberg.
Je suis allé en décembre et les fêtes de fin d'année très brillantes, bien animées, cotillon, etc. et bonne table. Puis je suis resté en janvier et je voudrais exprimer mon contentement et ma joie, tous d'une réception cordiale et chaleureuse en tout point de vue, la table et les menus sont très bien soignés comme les chambres, bains, sont très soignés et respirent la propreté. C'est un plaisir de passer un long séjour où l'on se sent comme chez soi.
Le service est impeccable, vrai service hôtelier et la famille Walter Schenk et collaborateurs sont charmants et de grande classe, de vrais hôteliers organisateurs que je tiens à remercier de grand cœur. J'ai du reste, laissé quelques affaires pour pouvoir y retourner sous peu. Et je peux recommander vivement cette maison de vacances à tous nos compatriotes.

R. Senn

Suisses de France

La Maison Suisse de Retraite
14, rue Minard
92130 Issy-les-Moulineaux

a le plaisir de vous informer que

24 places, seront disponibles à partir du 1er Juin prochain

Inscription :

prendre rendez-vous au

642.21.41

Congrès de l'Union des Suisses de France Lyon 16 et 17 mai

Présidé par M. R. de Planta, le Congrès de l'U.S.F. réunissant les Présidents et délégués des Sociétés suisses en France doit se tenir à Lyon le samedi 16 mai prochain sous la présidence d'honneur de notre ambassadeur, M. F. de Ziegler.

La date en est un peu tardive, mais nous avons tenu compte des impératifs de l'élection présidentielle.

Nous ferons tout notre possible pour vous ménager un séjour agréable à Lyon, avec une séance plénière importante le samedi et — pour ceux que cela intéressera — une visite des environs de Lyon le dimanche.

D'ores et déjà, nous vous souhaitons une cordiale bienvenue en notre ville, en espérant vous retrouver le 16 mai prochain.

Les Sociétés suisses de Lyon

Double-Nationaux : Attention ! Pour vous aussi Le Fonds de solidarité est une bonne affaire !

Renseignez-vous au
Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6,
CH-3011 Berne

IMMATRICULATION

Jeunes gens adressez-vous à votre représentation diplomatique ou consulaire dans l'année où vous atteignez votre 19ème année.

Elle remercie très sincèrement ceux qui ont répondu généreusement à l'appel publié dans notre n° de janvier. Elle souhaite que soient encore nombreux les généreux donateurs. Aidons nos œuvres sociales dans la mesure de nos moyens. Cela aussi, c'est faire œuvre civique.

MERCI MERCI MERCI MERCI MERCI MERCI MERCI

Tous dons, legs, cotisations peuvent être expédiés directement à la M.S.R., 14, rue Minard — 92130 Issy les Moulineaux par C.B. ou C.C.P. 7 164 42 X Paris.

SUISSES DE FRANCE POUR VOTER INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONSULAT